

*Avis des Auteurs du JOURNAL DE JURISPRUDENCE, au sujet de la continuation de cet Ouvrage, établi à Bouillon depuis le premier Janvier 1763.*

Les établissemens nouveaux ont toujours des obstacles à surmonter. Ce Journal en a peut-être éprouvé plus qu'aucun autre : cependant tout le monde convient de son utilité. Il est même étonnant que dans un siècle où les ouvrages périodiques se sont multipliés au point qu'on prétend qu'une seule personne ne pourroit aujourd'hui suffire à les lire tous, on ait tardé si long-tems à en donner un dont l'objet est d'étendre la connoissance des loix, & de rarir, s'il étoit possible, ou du moins de diminuer la source des divisions qui troublent l'harmonie de la société. Quel ouvrage fut jamais plus digne d'être accueilli, fécondé, protégé même d'un Gouvernement éclairé.

On vante avec raison, & il n'y a point de Jurisconsulte qui n'ait dans sa Bibliothèque, le *Journal du Palais*, le *Journal des Audiences*, les *Dictionnaires* ou *Recueils d'Arrêts*, qui nous transmettent l'espèce & le jugement des affaires les plus importantes ; mais ces fameux Recueils, avec lesquels nous ne prétendons pas disputer de mérite, n'ont cependant pas celui d'un Journal, qui rend compte chaque mois des questions qui viennent d'être jugées, ou qui sont prêtes à l'être ; outre que l'intérêt est bien plus vif, la curiosité bien plus piquée par le récit d'un événement dont les circonstances nous sont connus, dont les Parties, les Défenseurs, les Juges sont nos contemporains, que par la lecture froide d'un fait déjà suranné ; il arrive souvent que la Jurisprudence a changé dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis l'époque de l'Arrêt, jusqu'à celle où le Recueil paroît ; ensorte que, quand on le donne au Public, il ne remplit plus son attente. Aussi voit-on, surtout à Paris, que rien n'égale l'empressement avec lequel on recherche les Mémoires un peu intéressans,